



Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Montanaire
Mardi 21 juin 2022 à 19h30
Au battoir de Chapelle

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 28.03.2022
3. Communications du Bureau
4. Nomination du bureau et de la commission gestion & finances
5. Préavis N° 03/2022 : Comptes 2021
6. Rapports des délégués aux diverses Associations
7. Communications de la Municipalité
8. Présentation de l'ASIRE « Ambition 2030 »
9. Divers

Monsieur le Président, Michel Gosteli, souhaite la bienvenue à chacun pour cette séance du Conseil et remercie la presse présente.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour. Aucune remarque n'a été formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 54 Conseillers

Excusés : Mme Joëlle Martin & MM. Yann Chammartin, Remo Habegger, François Miéville, Joël Pidoux

Absent : M. Samuel Aubert

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28.03.2022

Vincent Pasquier se questionne au sujet du chapitre 4 de la page 17, dernier paragraphe : « La Municipalité **devra peut-être** prendre une décision et nommer une commission municipale... ». Il avait compris que la Municipalité mettra en place cette commission. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, précise que le « peut-être » a été utilisé car il ne s'agit pas d'une décision formelle et que chaque fois qu'un aménagement routier est effectué, ils essayent de trouver une amélioration. La Municipalité prend note qu'elle nommera une commission et précise qu'il s'agit d'une commission municipale et non d'une commission du Conseil. Aucune opposition n'est soulevée par rapport à cette modification, le PV modifié est validé à la majorité, deux abstentions.

Monsieur le Président remercie Mme Marjorie Franzini pour sa rédaction.

3. Communications du Bureau

Monsieur le Président rappelle les prochaines séances tout en remerciant les conseillers de réserver d'ores et déjà les dates suivantes :



Commissions – Rencontres avec la Municipalité	Séances du Conseil communal
Mercredi 21 septembre 2022	Mercredi 5 octobre 2022
Jeudi 1 ^{er} décembre 2022	Jeudi 15 décembre 2022

Monsieur le Président explique le tournus pour le dépouillement des votations, invite les conseillers à aller voir sur le site sécurisé et rappelle les prochaines dates :

- Dimanche 25 septembre 2022 – Votations fédérales
- Dimanche 27 novembre 2022 – Votations fédérales

Il est rappelé qu'en cas d'empêchement, le conseiller doit trouver un remplaçant et en informer la secrétaire.

4. Nomination du bureau et de la commission gestion & finances

Monsieur le Président demande si quelqu'un se propose pour un poste du bureau ou de la commission de gestion & finances. M. Eric Gilliard précise que la secrétaire est nommée pour 5 ans et qu'il n'est donc pas nécessaire de l'élire ce soir. Monsieur le Président le remercie pour cette précision et répond qu'une erreur s'est glissée dans la présentation. Aucune autre remarque n'est soulevée.

Monsieur le Président rappelle que selon l'article 12 du règlement, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Monsieur le Président procède à la nomination du bureau et de la commission de gestion & finances, soit :

- Nomination de la **Présidente du Conseil** pour un an, soit du 01.07.2022 au 30.06.2023.
Par acclamation, est élue, Mme Crisinel Bettex Chloé
- Nomination du **Vice-Président du Conseil** pour un an, soit du 01.07.2022 au 30.06.2023.
Par acclamation, est élu, M. Gosteli Michel
- Nomination du **Membre du bureau du Conseil** pour un an, soit du 01.07.2022 au 30.06.2023.
Par acclamation, est élu, M. Perrin Frédéric
- Nomination des **Scrutateurs/Scrutatrices** pour un an, soit du 01.07.2022 au 30.06.2023.
Par acclamation, sont élus, Mme Pittet Corinne & M. Baptiste Pierre-Olivier
- Nomination des **Scrutateurs/Scrutatrices suppléants** pour un an, soit du 01.07.2022 au 30.06.2023.
Par acclamation, sont élus, MM. Crisinel Christian et Lin Ludovic
- Nomination des **membres de la commission gestion & finances** pour un an, soit du 01.07.2022 au 30.06.2023.
Par acclamation, sont élus, Mmes Dubrit Christine et Favre Corinne & MM. Forestier Kevin, Gasser Sébastien et Emilien Piot
- Nomination des **membres suppléants de la commission gestion & finances** pour un an, soit du 01.07.2022 au 30.06.2023.
Par acclamation, sont élus, MM. Freymond Marin et Jatton Jean-Luc



5. Préavis N° 03/2022 – Comptes 2021

La parole est donnée à M. Claude-Alain Cornu, Syndic, afin qu'il explique brièvement les comptes.

M. Kevin Forestier présente le rapport sur les comptes 2021 de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Mme Corinne Favre présente le rapport de gestion 2021 de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Monsieur le Président les remercie pour la rédaction de ces rapports.

Ouverture de la discussion.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, précise que cette erreur de comptabilisation, qui aurait dû passer par un compte d'investissement au lieu d'être ventilé dans un compte de fonctionnement, a déjà été effectuée pour un même objet il y a trois ans alors que même la fiduciaire n'a pas relevé l'erreur. Un prélèvement total du montant est effectué et amorti sur une année. Cette erreur de ventilation implique que l'année 2022 commence avec une diminution de ces CHF 117'000.- mais cela ne change pas le résultat.

M. Vincent Fellrath a une question par rapport au tableau sur les éclairages publics. Il a constaté qu'il y a une grande diminution des coûts pour les villages de Chanéaz et de Chapelle contrairement à d'autres villages et souhaite connaître la raison. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, explique qu'à certains endroits, les éclairages publics ont été changés et qu'à cause de la pandémie et de la guerre en Ukraine, les délais de livraison ont été rallongés et qu'il n'est pas encore possible d'effectuer les réglages partout. M. Michel Rosset, Municipal, rajoute que pour les villages de Thierrens, Denezzy et Peyres-Possens, une partie des éclairages a déjà eu des réglages et pour le reste, les pièces devraient, en principe, arriver au mois de juillet. M. Vincent Fellrath demande si pour le village de Chanéaz, une diminution de consommation sera également visible lorsque les éclairages auront été changés. M. Michel Rosset, Municipal, précise que cette diminution de consommation sera même supérieure car certains chemins pourront être mieux réglés la nuit selon leur importance. Le réglage, actuellement sur le luminaire, se fera ensuite par informatique.

M. Nicolas Borgeaud demande si la Municipalité pourrait mettre dans les comptes un tableau récapitulatif avec les amortissements extraordinaires et ordinaires. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, précise que les amortissements extraordinaires sont tous listés dans le rapport. M. Nicolas Borgeaud souhaite avoir un tableau plus visible afin de pouvoir se rendre compte de ce qu'il y a à amortir pour les prochaines années. Pour M. Claude-Alain Cornu, Syndic, ce n'est pas impossible de le faire mais c'est à voir avec la commission de gestion et des finances si c'est nécessaire de le rajouter dans le préavis. Mme Corinne Favre, présidente de la commission de gestion et des finances, précise que ces amortissements sont visibles dans le bilan. Elle rajoute que sa commission contrôle à chaque fois qu'ils correspondent avec le budget. Afin que les nouveaux conseillers aient une vision des arriérées des préavis, Mme Corinne Favre est d'accord que la commission prépare quelque chose et regardera avec la Municipalité ce qu'il est possible de faire.

M. Pascal Crisinel revient sur le compte fonctionnement pour le chauffage à distance de St-Cierges. Il constate que malgré les récents travaux de réfection, les rentrées de ce poste ne couvrent pas les frais d'installation. Le prix du kW étant au plus bas, il se demande si ce prix sera revu et qu'une hausse du prix de l'énergie est prévue pour couvrir les frais de la Commune. Mme Nathalie Jaton, Municipale, répond qu'en effet de kW était très bas et qu'il avait été augmenté de 2 centimes afin que ça couvre les frais mais devra certainement être remonté. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, rajoute que les charges vont certainement augmenter. Il précise que le montant de CHF 41'000.- pour l'achat de combustible est dû à un changement de fournisseur de plaquettes qui induit un double stock. Pour l'année 2022, ces charges seront donc diminuées.

Le Président procède au vote du préavis N° 03/2022 :

Oui : 53
Non : 0
Abstention : 0

↳ Le préavis N°03/2022 est approuvé à l'unanimité



Le Conseil décide :

- ☞ **D'approuver les comptes 2021 tels que présentés :**
- | | |
|---|--------------------------|
| Total des charges | CHF 13'745'622.10 |
| Total des revenus | CHF 13'845'293.49 |
| D'où un excédent de revenus de CHF 99'671.39 | |

6. Rapports des délégués aux diverses Associations

Monsieur le Président donne la parole à M. Daniel Kalina afin qu'il présente le rapport de l'Épuration Entente intercommunale Boulens-Chapelle.

Monsieur le Président donne la parole à Mme Elke Hofstaetter Pasche afin qu'elle présente le rapport de l'ACISO.

Monsieur le Président remercie pour la lecture de ces rapports et invite les membres des Associations à venir s'annoncer auprès de Mme Chloé Crisinel Bettex, Présidente dès le 1^{er} juillet 2022, s'ils souhaitent effectuer une présentation lors du prochain Conseil. Il rappelle que chaque Association doit effectuer une présentation durant l'année et qu'à chaque Conseil, plusieurs doivent avoir lieu.

7. Communications de la Municipalité

Les Municipaux n'ont aucune communication à faire.

M. Bertrand Pollien demande la parole. Plusieurs habitants du village de Chapelle ont vu sur Internet que la fromagerie de Chapelle est en vente. Il souhaite savoir si la Commune a un lien avec ce bâtiment.

Monsieur le Président informe qu'un postulat a été déposé par M. Robin Jatton et qu'il était prévu d'en parler dans le point n° 9 Divers. Comme le sujet a été soulevé, il propose de le traiter directement et donne la parole à M. Robin Jatton pour la lecture de ce postulat pour la sauvegarde des bâtiments et la promotion du commerce local. Il explique que c'est un lieu emblématique du village et le seul espace de vente. Plusieurs manifestations ont lieu sur cette place, ce qui resserre les liens entre les villageois. De plus, le bâtiment dispose d'un potentiel de trois logements. Ce postulat demande à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur l'éventuel rachat du bâtiment. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, remercie pour la lecture de ce postulat et précise que la Municipalité n'a pas attendu ce postulat pour s'intéresser à la question. Bien que jusqu'à maintenant la Municipalité n'avait pas imaginé faire cet achat mais plutôt, selon les remarques et commentaires de certains rapports de la commission de gestion et des finances, se séparer de vieux bâtiments coûteux. La Municipalité avait imaginé une rénovation du Battoir mais pour donner suite aux débats et en cas de vente de la fromagerie, l'idée était d'y aménager un local commercial. La Municipalité reste ouverte mais n'a pas imaginé mettre cet achat dans le plan d'investissement ou en faire une priorité.

Monsieur le Président informe que pour traiter un postulat et le transmettre à la Municipalité, un cinquième des membres du Conseil doit l'accepter. Il rappelle qu'un postulat n'est pas contraignant, contrairement à une motion.

Ouverture de la discussion.

M. Vincent Fellrath demande si l'idée est de conserver l'épicerie. M. Robin Jatton répond qu'il s'agit du principal argument mais que le bâtiment est également important car il est lié à l'histoire du village.

Mme Christine Burri souhaite savoir à qui appartient le bâtiment. Monsieur le Président répond qu'actuellement il appartient à la société de laiterie.

M. Pascal Crisinel veut connaître le prix de vente de ce bien. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond que le prix affiché sur Internet est de CHF 870'000.-.



M. Marc Chablais demande quel est l'état du bâtiment car en faisant partie de la commission de gestion et des finances, il se rend compte des charges importantes et de l'entretien coûteux des bâtiments. Cet aspect est important dans ce genre de décision.

Le Président procède au vote pour que le postulat « Pour la sauvegarde des bâtiments emblématiques et la promotion du commerce local » soit remis à la Municipalité :

Oui : 40

Non : 9

Abstention : 4

☞ Le postulat est approuvé à la majorité.

8. Présentation de l'ASIRE « Ambition 2030 »

Monsieur le Président donne la parole à M. Daniel Leuba, Président du comité de direction de l'ASIRE, pour effectuer sa présentation sur le projet « Ambition 2030 ».

Suite à la présentation, M. Abram Pointet veut savoir combien de classes sont fermées en ramenant les 36 sites scolaires à 17. Plus précisément, il aimerait connaître combien il y a de nouvelles classes et combien ont simplement été déplacées et si aujourd'hui on dispose d'une marge de manœuvre. M. Daniel Leuba répond qu'une vingtaine de classes supplémentaires a été ouverte et une trentaine fermée. Toute la difficulté est de savoir où ouvrir ces classes. Afin de garantir la journée continue, les collèges de trois classes ou en-dessous seront fermés car aucune structure d'accueil n'est possible. Les coûts de transport ne sont pas diminués, au contraire, mais ce projet répond à la volonté du peuple vaudois qui veut une école à la journée continue. Il n'y avait aucune volonté de réduire les coûts de transport, cependant les nouveaux collèges ont été construits sur les lignes CarPostal. M. Daniel Leuba transmettra les chiffres exacts. M. Yves-Alain Bigler, Municipal, précise que sur le plateau du Jorat, 13 classes ont été fermées. Mise à part l'école à horaire continu, la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire) a également influencé l'organisation sur place. Toute la difficulté lors de la construction de nouveaux collèges est de trouver un juste milieu et de ne pas prévoir trop large, pour ne pas avoir des classes vides. Les sites de Bercher, Trois Sapins et Court-Champs à Echallens ont des bâtiments prévus pour y rajouter un troisième étage. M. Abram Pointet demande si le plafond d'endettement des 90 millions le permet encore. M. Daniel Leuba précise qu'à ce jour le plafond est de 87 millions et qu'un montant de 4 millions est amorti par année. Dès que le collège de Polliiez-Pittet sera terminé, le montant sera de 88.5 millions. Dans les hypothèses de travail, le taux calculé est de 2% alors que le taux moyen au niveau de l'ASIRE est de 0.8%. Ce qui a également compliqué la gestion est le RLEO (Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire) avec les nouvelles voies pré-gymnasiales, qui sont beaucoup plus gourmandes qu'avant en termes de ressources. Echallens fait partie des deux sites pilotes sur le Canton de Vaud et pour la même instruction, le besoin supplémentaire de classes est de 10%.

M. Marc Chablais salue la gestion financière de l'ASIRE. Toutefois, cette vision de centralisation pousse à d'autres coûts qui sont du ressort de la Commune. Le fait d'avoir une quantité d'enfants regroupés dans un village engendre diverses nuisances (déchets, vandalisme, dégradation) et génère des problèmes sociaux et financiers qui amènent les communes à prendre des décisions, comme mandater des entreprises de nettoyage. Cette vision de centralisation comporte un problème au niveau du bien-vivre. M. Daniel Leuba rajoute que la grande question est de savoir s'il faut employer la répression ou l'éducation et qu'il s'agit d'un vrai dilemme. L'ASIRE collabore avec la Municipalité de Bercher et des vidéos de surveillance seront installées sur les sites susceptibles d'incivilités, tout comme les communes d'Echallens et de Polliiez-Pittet. Actuellement, il y a 120 collaborateurs et collaboratrices, 5 à la direction opérationnelle qui occupent des taux d'occupation entre 80% et 100% et entre 110 à 115 personnes qui sont engagées quelques heures par jour pour faire de la surveillance. Au budget 2021, le Conseil intercommunal a validé deux postes d'éducateur à 50% pour pouvoir accompagner les surveillants afin d'apprendre à gérer les situations conflictuelles.

M. Julien Crisinel revient sur le fait d'engager des éducateurs et se demande pourquoi ne pas profiter des éducateurs formés présents dans les sociétés locales pour encadrer les jeunes, ce qui se ferait certainement bénévolement. Il rajoute que souvent ces sociétés rencontrent des freins lors de demandes de location de salles auprès de l'ASIRE. M. Daniel Leuba explique que les problèmes rencontrés en-dehors des heures d'école ne sont pas du ressort de l'ASIRE mais de la responsabilité de la Commune et des parents. Il rajoute



que la location de salles, par exemple la salle de gymnastique le week-end, ne fait pas partie du même contexte. L'ASIRE peut se montrer retissant pour les locations le week-end à cause d'un problème logistique et de pesée d'intérêt. Il explique que si le concierge doit travailler le week-end pour nettoyer après le passage des sociétés locales, il faudrait trouver un remplaçant pour ses jours de compensation. Il précise que, par exemple, la salle de gymnastique de Polliez est occupée à 80%. En journée, elle est réservée pour les écoles et en soirée utilisée par des sociétés. M. Julien Crisinel soulève que pendant les périodes creuses, durant les vacances scolaires par exemple, il est difficile d'obtenir une réponse de l'ASIRE. M. Yves-Alain Bigler répond que durant les vacances, ils doivent tenir compte des grands nettoyages mais que les sociétés sportives peuvent louer ces salles. M. Daniel Leuba s'étonne que l'ASIRE ne réponde pas aux demandes et souhaite obtenir copie des mails n'ayant pas obtenus de réponse.

Mme Elke Hofstaetter Pasche s'étonne de voir autant de parents amener leur enfant en voiture à l'école alors qu'une somme importante est mise dans les transports publics et demande si l'ASIRE aborde ces parents pour en discuter. M. Daniel Leuba répond que l'ASIRE met en place les transports mais que les parents ont une responsabilité individuelle.

Mme Elke Hofstaetter Pasche demande s'il y a beaucoup d'élèves ukrainiens. M. Daniel Leuba répond qu'il y en a deux ou trois. À la suite d'une discussion avec les directeurs lors du dernier Codir, il a été relevé que la dimension du territoire et les possibilités de transport et d'accueil ne correspondent pas forcément aux besoins donnés par le Canton. Statistiquement, il pourrait y avoir plus de 200 élèves ukrainiens, ce qui représenterait un vrai problème de gestion des classes. Dans ce cas, des containers seraient installés ou alors le nombre d'élèves par classe augmenté. La décision a été prise de ne pas anticiper ce cas et de réagir en temps voulu.

M. Flavian Stoll a la chance de collaborer avec le Codir de l'ASIRE. Quatre séances par année ont lieu, en-dehors de celles des commissions, et c'est avec plaisir qu'ils répondent aux questions. Il les félicite pour la gestion. Deux à trois rapports ont déjà été rédigés dont le dernier qui sera finalisé la semaine prochaine.

Monsieur le Président remercie M. Daniel Leuba pour la présentation et le travail.

9. Divers

Monsieur le Président demande si quelqu'un a un divers à apporter. Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur le Président informe que Croqu'en balade aura lieu le 1^{er} août et le départ et l'arrivée de cette balade gourmande se feront à Correvon.

Concernant Union 23, le film de présentation a été diffusé à la JCV de Chavornay le 11 juin dernier et est également présenté ce soir à l'assemblée. Il rappelle que l'année prochaine, cette journée aura lieu le 10 juin à Chapelle-sur-Moudon. Le 9 juin dernier, une séance d'information pour les habitants de Chapelle-sur-Moudon a eu lieu. Quelques personnes étaient présentes et ont pu poser des questions. Des flyers sur la performance et l'inauguration de la boucle du 25 septembre prochain sont à disposition. Le but est de réunir les habitants des villages. Cette boucle va des Bois du Brigand à Thierrens jusqu'au Battoir de Chapelle-sur-Moudon avec un point central aux Creux à St-Cierges, où se tiendra un immense « pique-nique sur l'herbe ». Toutes les personnes intéressées sont invitées à partager ce moment.

M. Marc Chablais demande si les vannes d'eau de la Commune sont à nouveau ouvertes en direction de Lausanne. M. Miche Rosset, Municipal, répond que la Ville de Lausanne a décidé de mettre hors service la source de Thierrens et de s'approvisionner entièrement par l'eau du lac. Plus précisément, la Menthue livrait de l'eau à la Ville de Lausanne, actuellement la Commune de Montanaire en achète toujours et cette eau alimente Thierrens, St-Cierges et Peyres-Possens. Des tests sont en cours pour le chlorothalonil qui apportent les premières solutions sur le marché. L'AIDEV va redémarrer en septembre le projet qui est resté en attente des solutions de traitement. Il a été décidé au Conseil communal de Lausanne d'abandonner définitivement les sources et que celles-ci pourraient être remises à l'AIAE d'Echallens. M. Marc Chablais demande si la raison principale est la pollution de l'eau, alors qu'actuellement des solutions de traitement existent. M. Michel Rosset, Municipal, explique que la Ville de Lausanne a décidé de ne pas mettre à disposition de l'eau contenant du chlorothalonil supérieur à 0,1 et préfère traiter l'eau du lac. Une grande centrale a été construite à St-Sulpice qui ramène l'eau jusqu'à Echallens, ce qui représente également un moins gros coût que d'utiliser nos sources.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

M. Marc Chablais demande à quelle date cette situation doit être mise en conformité.

M. Michel Rosset, Municipal, répond que le délai donné par le Canton était de deux ans mais la durée des études ainsi que la situation liée au covid ont ralenti les analyses. Des solutions doivent être trouvées pour chaque lieu car les situations de traitement sont différentes partout. Dès septembre, l'AIDEV devra définir quelle solution choisir mais pour le moment, elle est en attente des différentes analyses.

M. Kevin Forestier demande à combien de litres par minute est le débit de la source.

M. Michel Rosset, Municipal, explique qu'il l'a visitée à deux reprises et que le débit était une fois à 700 litres par minute et l'autre fois à 1'500 litres par minute. La moyenne estimée est d'environ 1'000 litres par minute.

Monsieur le Président clôt la séance et prend congé de l'assemblée à 21h12.

Il souhaite beaucoup de plaisir à Mme Chloé Crisinel Bettex pour la suite de la présidence et rappelle à l'assemblée qu'il est toujours possible d'envoyer un mail à conseil@montanaire.ch

La prochaine séance du Conseil est planifiée au **mercredi 5 octobre 2022 à 19h30** à la salle du Conseil communal à Thierrens.

Thierrens, le 13 août 2022

Pour le Conseil communal

Le Président

Michel Gosteli



La Secrétaire

Marjorie Franzini